



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2012 A RIEC SUR BELON

Le 28 septembre 2012, dans les locaux de la salle polyvalente de Riec sur Belon, se réunissaient les membres de la commission locale de l'eau du SAGE « Sud Cornouaille », présidée par son président Monsieur Roger LE GOFF.

1. PREAMBULE :

M. Roger LE GOFF introduit la séance. Sébastien MIOSSEC est désigné secrétaire de séance. Avec 18 présents et 4 pouvoirs, le quorum étant atteint, la réunion peut démarrer.

A l'ordre du jour :

- Rappel sur les précédentes opérations « bassin versant » menées sur le territoire du SAGE,
- Présentation du contrat de SAGE « sud Cornouaille » ainsi que de la programmation 2012,
- Présentation de l'actualité politique régionale dans le domaine de l'eau par M.Thierry BURLOT, vice Président du Conseil Régional,
- Présentation du plan opérationnel d'investissements du Conseil Régional : le dispositif et les cinq projets locaux éligibles pour 2012,
- Proposition de quatre logos pour caractériser le SAGE,
- Proposition d'adhésion à l'Association Permanente des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB)
- Questions diverses.

En plus du contrat de SAGE et de la programmation 2012 qui avaient été envoyés avec l'invitation, des supports documentaires sont remis à chaque membre présent en début de réunion : diaporama et notice explicative du POI.

2. PRESENTATION :

M. Roger LE GOFF informe que les points présentés ce jour ont été vus préalablement avec les membres du bureau lors d'une réunion qui s'est tenue le 21 septembre à Rosporden. Il passe la parole à **Morgane LEFEBVE** coordinatrice du SAGE « Sud Cornouaille ».

• Contrat de SAGE « Sud Cornouaille » :

Afin d'expliquer la construction et la rédaction du contrat de SAGE, **Morgane LEFEBVE** rappelle l'historique de l'ensemble des opérations « bassin versant » mené sur le territoire du SAGE. La plus ancienne a démarré en 1985 sur le bassin versant de l'Aven Ster Goz.

La construction du contrat de SAGE répond à une demande du Conseil General et Conseil Régional qui souhaitent désormais que l'ensemble des actions menées dans le domaine de l'eau soit formalisé dans un contrat unique à l'échelle du SAGE.

Le contrat de SAGE présente un descriptif succinct du territoire et des enjeux identifiés dans le SDAGE. Il formalise l'engagement des principaux maîtres d'ouvrages et partenaires financiers. Ce contrat est rédigé pour une période de quatre ans (2012/2015) dans un souci de cohérence avec le plan de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt qui en constitue l'un des volets. Plusieurs annexes composent également ce document dont les programmations d'actions annuelles.

Le programme d'actions s'articule en deux grands volets. Le premier concerne l'élaboration du SAGE et regroupe les actions relatives à l'animation générale, les études et la communication. Le second, intitulé « volet opérationnel » concerne l'ensemble des actions menées sur le terrain. Ces actions sont regroupées par thématique (animation agricole, milieux aquatiques, économie, foncier....) et détaillées en 21 fiches « action » dans lesquelles sont précisés :

- les enjeux,
- les masses d'eau concernées,
- le sous territoire d'action,
- le maître d'ouvrage,
- le maître d'œuvre (si connu),
- la pollution visée,
- le public ciblé,
- la stratégie pluriannuelle,
- le descriptif de l'action pour l'année en cours,
- le détail financier de l'action.

Chaque année, la CLE devra donner un avis sur le programme d'actions qui sera ensuite soumis à la validation par les maîtres d'ouvrage.

Pour rédiger ce document, **Morgane LEFEBVE** s'est rapprochée de l'ensemble des services travaillant sur le territoire et des partenaires financiers pour le montage financier des actions.

Les élus ont souhaité inscrire les actions dans la continuité des précédentes opérations « bassin versant » afin de ne pas casser la dynamique engagée sur ces territoires.

Le plan de financement prévisionnel pluriannuel et le détail pour l'année 2012 sont ensuite présentés.

Suite à la présentation de ces documents aux membres du bureau le 21 septembre, certains ont souhaité apporter les corrections suivantes :

- **M. Sébastien MIOSSEC** avait indiqué des discordances entre certaines dates et certains chiffres entre les documents présentés. Par ailleurs, il souhaitait avec **Monsieur Gérard MARTIN**, que la problématique du désensablement de l'Aven et du Belon soit inscrite dans les enjeux du SAGE.
- **Monsieur Roger LE GOFF** a demandé de mettre à jour le budget concernant la plateforme de compostage des algues vertes qui a évolué récemment suite aux nouvelles exigences des services de l'Etat. Le budget concernant les travaux hydrauliques sur les Marais de Moustierlin sont désormais connus et pourront être intégrés dans le présent document. Il a également soulevé également quelques problèmes de mise en forme du document (carte à agrandir p14, manque de lisibilité dans le tableau p16 et 17).
- **M. Hubert MEIGNEN** aurait souhaité que le budget relatif au ramassage des algues vertes soit également indiqué mais **M. Roger LEGOFF** a indiqué que ce budget était particulièrement difficile à estimer car il dépendait directement des échouages et des conditions climatiques. Seul le coût de traitement était aujourd'hui connu.

- **Monsieur Jean Michel LEBRETON** souhaiterait qu'il soit possible de faire des avenants au présent contrat si le diagnostic identifiait des nouveaux enjeux et par conséquent des nouvelles actions pour y répondre. **M. Roger LE GOFF** partage cet avis et souhaiterait que ce contrat soit évolutif car le SAGE est en phase d'élaboration. Toutefois cela dépendra des partenaires financiers.

M. Roger LE GOFF sollicite les membres de la CLE afin de savoir s'ils sont d'accord avec les remarques apportées par le bureau et s'ils ont des observations supplémentaires.

- **M. Hubert MEIGNEN** ne comprend pas que compte tenu de l'historique des données sur le territoire, le tableau (p16 du contrat de SAGE) présente des indicateurs de confiance faibles voir inconnus. Il souhaiterait que le tableau soit mis à jour. **Morgane LEFEBVE** explique que ce tableau est extrait de l'état des lieux du SDAGE et qu'il a été élaboré à partir des réseaux de données régionaux et non des réseaux locaux. **M. Roger LE GOFF** propose que le porteur de projet se rapproche de l'Agence de l'Eau pour préciser le tableau.
M. Hubert MEIGNEN demande au Président qui va supporter le coût supplémentaire de la plateforme de compostage « algues vertes ». **M. Roger LE GOFF** informe qu'une demande de financement complémentaire sera adressée à l'Etat (via l'Ademe). Le financement attendu serait de 80%.
- **M. Jean Claude SACRE** indique que l'intitulé de la zone Natura 2000 de Trevignon n'est pas « Etangs de Trevignon » mais « Etangs et côtes de Trevignon » car une partie maritime a été ajoutée au site initial.
- **M. René LANDRAIN** précise qu'il intervient au nom de l'Association des Agriculteurs du Sud Cornouaille mais également au nom de la Chambre d'Agriculture dont le représentant est excusé. Il évoque les points suivants :
 - le contrat de SAGE ne doit pas être un copier/coller du plan de lutte contre les algues vertes,
 - Il souhaite qu'il y ait un volet expérimental pour les actions agricoles,
 - Il précise que l'agriculture est une activité économique aussi importante que les autres sur le territoire,
 - Il informe que le canton de Rosporden n'est pas classé en ZES contrairement à ce qu'il y a inscrit dans le document,
 - Il précise par ailleurs que la qualité de l'eau ne se dégrade pas.
- **M. Jean Claude SACRE** précise que le PAV est une composante du contrat de SAGE. Par ailleurs, pour répondre à la demande de l'ensemble des acteurs locaux (y compris la Chambre d'Agriculture) qui souhaitait que le périmètre du PAV soit étendu à celui des bassins versants alimentant la baie de la Forêt, la CCPF et CCA ont proposé d'étendre certaines mesures du PAV au reste du territoire « Odet/Aven ». Cela concerne notamment l'expérimentation de nouvelles pratiques. Toutefois, toutes ces actions restent basées sur le volontariat.
- **M. Roger LE GOFF** indique que l'activité agricole est aussi importante que les autres activités économiques du territoire et que le paragraphe concerné sera réécrit s'il ne traduisait pas cette réalité. Concernant l'évolution de la qualité de l'eau, son interprétation varie suivant la période considérée, néanmoins on note toujours des concentrations en nitrate particulièrement élevées dans les zones de source. Il précise par ailleurs que les algues vertes sont une réalité. **M. Hubert MEIGNEN**

abonde en ce sens.

- **M. Stéphane POUPON** souhaiterait que la création de réserves foncières soit inscrite dans les actions pour répondre aux objectifs du PAV. **M. Roger LE GOFF** rappelle que cette action figure effectivement dans le cadre du PAV.

- **Actualité politique régionale dans le domaine de l'Eau :**

M. Roger LE GOFF remercie **M. Thierry BURLLOT**, vice Président du Conseil Régional en charge de l'eau, de sa présence et lui passe la parole.

En guise d'introduction, **M. Thierry BURLLOT** reprend l'exemple de la plateforme de compostage des algues vertes de Fouesnant, pour laquelle l'Etat a demandé des mesures complémentaires relatives au confinement total du traitement afin de limiter les nuisances olfactives. « *On demande plus aux collectivités locales, mais ce n'est pas à elles de payer plus* ». Il assure à **M. Roger LE GOFF** du soutien du Conseil Régional lors du prochain comité de pilotage qui décidera de l'attribution de subventions complémentaires sur ce projet.

Il précise que la protection de la qualité de l'eau ne pourra se faire sans développement économique « *Il n'est pas question de faire de la Bretagne une réserve d'indiens* » ni consensus. D'ailleurs, d'après Gilles HUET, la Bretagne est la première région de France dans le consensus et organisée dans le domaine de l'eau. C'est en effet, la seule région couverte entièrement par des SAGE.

Il souhaite pour la Bretagne une approche territoriale à travers les SAGE. Il reprend l'exemple de la problématique « algues vertes » qui est propre à chaque territoire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, l'appel à projet gouvernemental demandait d'élaborer des projets de territoire à partir de diagnostics précis.

Pour répondre à cet objectif, la région Bretagne va demander au Gouvernement d'ici la fin de l'année l'expérimentation dans le domaine de l'eau. A ce titre, elle souhaite être chef de file de la politique de l'eau mais également proposer un « guichet unique » aux acteurs de l'eau via une régionalisation des aides (y compris européennes). Toutefois, elle souhaite que la responsabilité de police reste de la compétence de l'Etat.

Les enveloppes financières seraient versées aux SAGE dont les commissions locales de l'eau définiraient la clé de répartition suivant les enjeux préalablement identifiés. **M. Thierry BURLLOT** souhaite pour la Bretagne que l'on passe d'une logique de subvention au guichet à une logique de subvention au projet. Il souhaite donner plus d'efficacité et d'écoute aux territoires.

Le plan opérationnel d'investissement (POI) est une déclinaison de ce que pourra être demain l'expérimentation. **M. Thierry BURLLOT** invite **M. Stéphane GOURMAUD**, en charge du dossier au sein du Conseil Régional à présenter le dispositif (ref : note transmise en début de réunion). Il présente ensuite les cinq dossiers locaux qui ont fait l'objet d'une demande de subvention pour 2012. Seules deux communes (Riec sur Belon et Melgven) ont été retenues au titre du POI 2012, Concarneau est reportée sur 2013.

M. Roger LE GOFF demande à **M. Thierry BURLLOT** la position de l'Etat sur cette demande d'expérimentation. Ce dernier indique que Monsieur le Préfet de Région a un avis plutôt favorable.

M. Gilbert MONFORT souhaite connaître la position des Départements ainsi que les modalités d'instruction des dossiers. **M. Thierry BURLOT** informe que des échanges se font actuellement entre tous les partenaires habituels notamment concernant la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie.

M. Nicolas MORVAN rappelle les difficultés rencontrées cette année pour la rédaction du contrat de SAGE d'où l'intérêt d'un guichet unique.

- **Proposition de logos :**

Afin de symboliser le SAGE, quatre logos sont proposés. C'est le logo n° 4 qui sera retenu.

- **Adhésion à l'APPCB :**

La Loi sur l'eau de 1992, confortée par celle de 2006, a mis en place une gestion décentralisée de l'eau basée sur la reconnaissance spécifique des territoires de l'Eau que sont les bassins versants.

Pour chacun de ces territoires, une Commission Locale (CLE) organise le débat et la concertation en réunissant l'ensemble des parties prenantes : les Élus Locaux, les services de l'État, les usagers associatifs ou professionnels. Ces CLE constituent donc **un parlement de l'Eau local**, dont les principales missions sont de rédiger le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et d'en assurer le suivi et la mise en œuvre. Ces SAGE sont des documents à visée réglementaire et de planification qui abordent la gestion de l'eau dans toutes ses composantes, et en font donc un document de référence pour un aménagement du territoire équilibré et durable.

Il est donc important que les CLE, représentées par leurs Présidents, soient associées en tant que telles à toutes les procédures de définition et de mise en place des politiques publiques touchant l'Eau et l'aménagement du Territoire.

Reconnaissant ensemble que cet objectif du Législateur était rarement atteint, les Présidents des CLE de Bretagne ont décidé de s'associer pour rappeler en permanence les objectifs d'une gestion équilibrée de l'eau, la nécessité d'une gestion partenariale et concertée, et, par conséquence, la place primordiale qui doit être donnée aux Commissions Locales de l'Eau.

Dans ce cadre Les présidents de Commissions Locales de l'Eau de Bretagne se sont constitués en association : **l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB)**, le 16 juin 2011.

Cette assemblée est présidée par Jean-Pierre Bageot (par ailleurs président de la CLE du SAGE Blavet). Les quatre Vice-présidents sont : Pierre ADAM (SAGE Bas-Léon), Alain CADEC (SAGE Baie de Saint-Brieuc), Jean DAVID (SAGE Baie de Lannion) et Michel DEMOLDER (SAGE Vilaine).

L'APPCB aura pour but de **renforcer la place des CLE dans les instances locales, régionales et nationales, de favoriser la concertation entre ses membres et de faire mieux connaître leurs positions communes.**

La Bretagne est couverte par 21 démarches de SAGE dont 18 constitués et animés par une CLE. Tous les présidents de CLE, dont le SAGE s'étend en tout ou partie en Région Bretagne, sont membres de droit. Les présidents de CLE peuvent adhérer à l'APPCB par simple courrier adressé au Président de l'APPCB.

M. Roger LE GOFF donne la parole à **M. Marcel JAMBOU** afin que ce dernier témoigne de son expérience en tant que Président du SAGE « Ellé Isole Laïta » et membre de l'APPCB.

Le coût de cette adhésion est de 1900€.

Il est ensuite proposé aux membres de CLE que le Président adhère à l'APPCB.

- **Autre points abordés :**

Etude préalable à l'élaboration du SAGE :

Après avoir rappelé les différentes étapes qui composent la construction d'un SAGE, **Morgane LEFEBVE** présente le planning prévisionnel de réalisation.

Réunions de CLE et de bureau :

Après consultation de l'ensemble des membres du bureau, il apparaît que pour la majorité d'entre eux à l'exception de Jean Michel LEBRETON, la disponibilité commune est le vendredi matin. Les réunions du bureau et de la CLE seront donc de manière générale calées sur ce créneau.

Par ailleurs, le Président ayant été sollicité par plusieurs membres de la CLE afin que les techniciens en charge des dossiers « eau » puissent assister aux réunions, il propose que le règlement de fonctionnement soit modifié en ce sens à la prochaine CLE.

Diffusion des documents :

Dans un souci d'efficacité et de développement durable, il est proposé de transmettre au maximum l'ensemble des documents relatifs au SAGE par voie électronique (mail, cdrom...) dans l'attente de la création d'un site internet. L'ensemble des membres du bureau est favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, les membres de la CLE ont émis un avis favorable sur l'ensemble des points abordés à savoir :

- le contrat de SAGE « Sud Cornouaille » et le programmes d'actions 2012,
- les projets des communes de Riec sur Belon et Melgven au titre du Plan Opérationnel d'Investissements (POI) 2012,
- le choix d'un logo pour le SAGE,
- l'adhésion du Président à l'Association Permanente des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB).

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, le président clôt les débats et remercie les membres présents de leur participation. La réunion se termine autour d'un verre de l'amitié offert par **M. Sébastien MIOSSEC**, maire de Riec sur Belon.

Riec sur Belon, le 28 septembre 2012



LISTE DES PARTICIPANTS

Collège	Structure	Représentant	CLE du 28/09
Collectivités territoriales	Conseil Régional	Mme Gaëlle LE MEUR	présente
	Conseil Général	Mme Nathalie CONAN	absente
		Mme Nicole ZIEGLER	excusé_mandat à G.LEMEUR
	CCPF	M.Roger LE GOFF	présent
		M.André GUILLOU	absent
	Benodet	M.Christian PENNANECH	absent
	Clohars Fouesnant	M.Michel LAHUEC	présent
	La Forêt Fouesnant	M.Raymond PERES	absent
	CCA	Jean Claude SACRE	présent
		M.Gerard MARTIN	présent
	Melgven	Mme Michelle HELWIG	présente
	Pont Aven	M.Jean Marie LE NAOUR	présent
	Concarneau	M.André FIDELIN	présent
	Rosporden	M.Gilbet MONFORT	présent
	COCOPAQ	M.Nicolas MORVAN	présent
		M.Marcel JAMBOU	présent
	Scaër	Mme Paulette PEREZ	absente
	Le Trevoix	M.Daniel HANOCH	absent
	Moëlan sur Mer	M.Gilbert DULISCOUET	absent
	Riec sur Belon	M.Sebastien MIOSSEC	présent
Usagers	CA29	M. Jean Michel LEBRETON	excusé_mandat à R.LANDRAIN
	CCI29	M. Jean Yves LE FLOCH	absent
	Chambre des métiers	M.Michel GUEGUEN	absent
	GAB 29	M.Stepahne POUPON	présent
	Comité régional des pêches	M.RAYMOND BOURHIS	présent
	Comité régional conchylicole	M.Ronan LE FAOU	absent
	QCD	M.Luc MALLET	absent
	Propriétaires fonciers	Mme Evelyne JOURDRAIN	absente
	ERB	M. Hubert MEIGNEN	présent
	UFC Que Choisir	M.Jean Pierre OSMAS	excusé_mandat à H.MEIGNEN
	FD pêche	M.François POINCELET	absent
	ASC	M.René LANDRAIN	présent
	Nautisme en Finistère	M.Marc BERCON	absent
Services de l'Etat	Prefet coodonateur de bassin	M.Michel CADOT	absent
	Préfet du Finistère	M.Jean Jacques BROT	absent
	MISE	M.Stephan GAROT	excusé_mandat à S.SAUVAGNAT
	ONEMA		présent
	DDTM	Mme Sophie SAUVAGNAT	présent
	ARS		absent
	DREAL		absent
	AELB	Pierre PRODHOMME	absent

Ont également assisté à cette réunion :

Thierry BURLLOT, Vice-président du Conseil Régional,
Stéphane GOURMAUD, Chargé de mission au Conseil Régional,
Morgane LEFEBVE, coordinatrice du SAGE « Sud Cornouaille »



SAGE « sud Cornouaille »

Réunion de la CLE

Riec sur Belon, le 28/09/12

A l'ordre du jour :

1. **Préambule : rappel des précédents programmes**
2. **Contrat de SAGE « Sud Cornouaille »**
3. **Plan Opérationnel d'investissements**
4. **Un logo pour le SAGE**
5. **Adhésion à l'APPCB**
6. **Questions diverses** (orientations de l'étude préalable, prochaines étapes, mode de diffusion des documents, indisponibilité des membres du bureau)

1. Préambule : rappel des précédents programmes

Bassin versant de la Mer Blanche

Porteur de projet : CCPF

Objectif : Conchylicole



BACTERIOLOGIE



1999/2001	2005/2008
Diagnostic du territoire	Programme transitoire

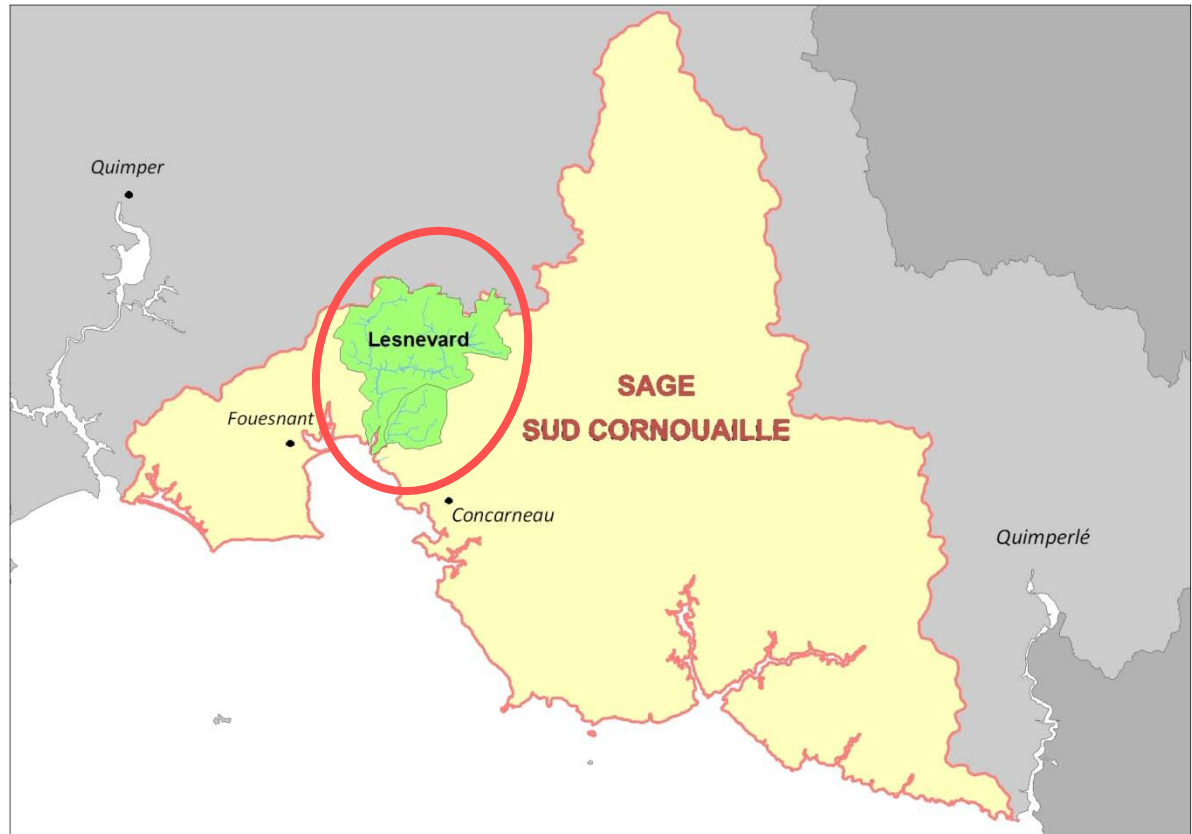
1. Préambule : rappel des précédents programmes

Bassin versant du Lesnevard

Porteur de projet : CCPF / 4C

Objectif : marées vertes

 **AZOTE**



1999/2001	2003	2004 /2008
Diagnostic du territoire	Programme transitoire	Contrat « PROLITTORAL »

1. Préambule : rappel des précédents programmes

Bassin versant du Moros

Porteur de projet : CONCARNEAU

Objectif : Eau potable



AZOTE / PESTICIDES



1999/2001	2003 / 2006	2007/2008
Contrat eau potable	Contrat « Bretagne Eau Pure » CRE « cours d'eau »	Programme transitoire

1. Préambule : rappel des précédents programmes

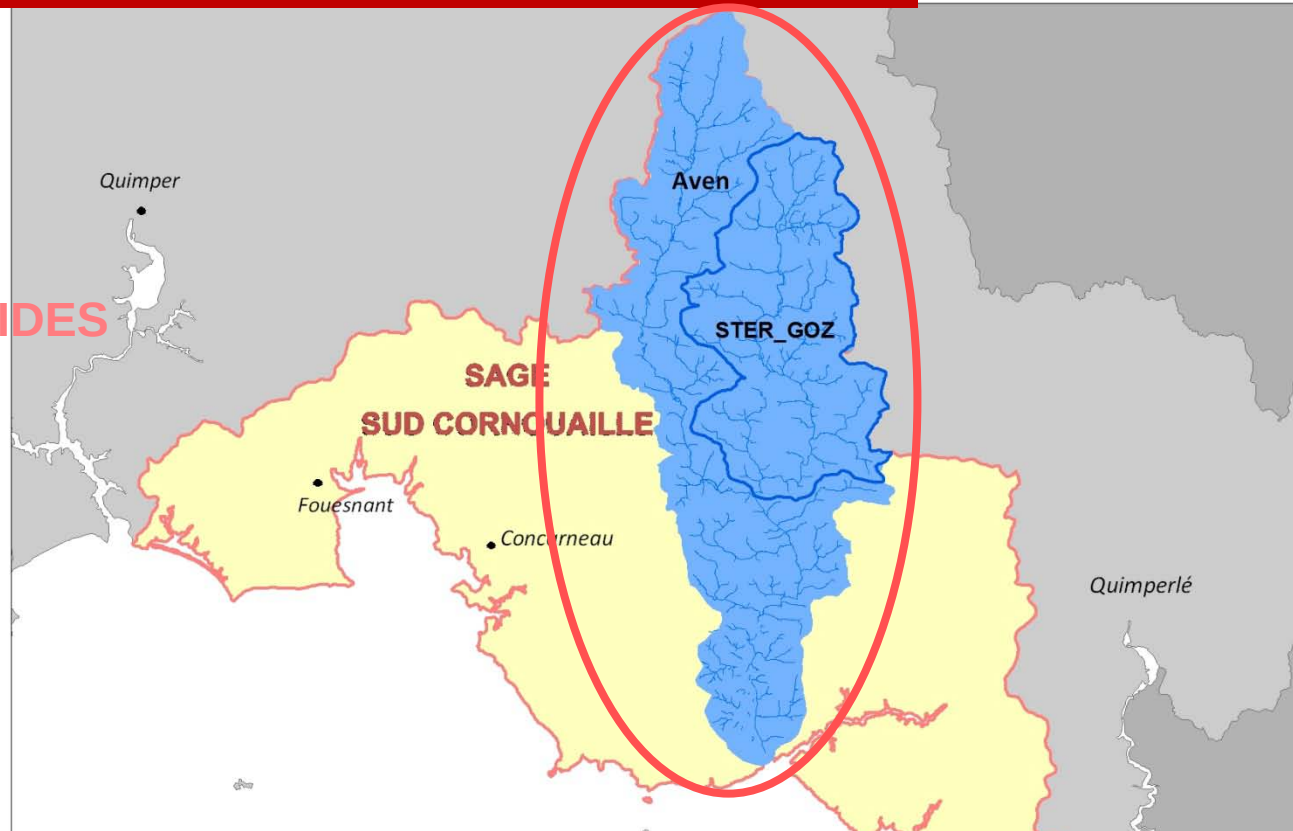
Bassin versant de l'Aven Ster Goz

Porteur de projet : COCOPAQ

Objectif : Eau potable



AZOTE / PESTICIDES



1985/1992	1998/2001	2002/2006	2006/2008
Contrat de rivière	CRE « cours d'eau »	Contrat « Bretagne Eau Pure »	Programme transitoire
		CRE « cours d'eau »	

1. Préambule : rappel des précédents programmes

Contrat territorial de l'Odet à l'Aven

Porteur de projet : CCPF/4C

Objectif : DCE (azote, phosphore, micropolluants, milieux aquatiques et bacterio)



2009/2011

Contrat territorial

CRE « milieux aquatiques »
(zones humides et cours d'eau)

1. Préambule : rappel des précédents programmes

Contrat territorial Aven /Belon / Merrien

Porteur de projet : COCOPAQ

Objectif : Conchylicole



BACTERIOLOGIE



2009/2011

Contrat territorial

CRE « cours d'eau »

Breizh Bocage

1. Préambule : rappel des précédents programmes

SAGE « Sud Cornouaille »



2. Contrat de SAGE :

Qu'est-ce que le contrat de SAGE ?

- Un **dispositif contractuel** financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Etat
- **Participation financière de l'Europe** dans le cadre de Breizh Bocage et des aides directes à l'agriculture
- **Durée : 4 ans (2012 / 2015)**

2. Contrat de SAGE :

Descriptif des documents :

Contrat de SAGE :

document qui formalise les engagements des maîtres d'ouvrages et des partenaires financiers ainsi que les modalités d'intervention



Programmation annuelle :

document qui décrit chaque action sous forme de « fiche action »



Annexes :

Plans de financement, convention de partenariat entre maîtres d'ouvrage, sous programmes d'actions (cours d'eau, zones humides, Breizh Bocage, plan de lutte contre les algues vertes, MAE)....

2. Contrat de SAGE :

Comment ont été élaborés les documents ?

- **Continuité** des actions précédemment engagées
- **Mutualisation** des moyens humains et financiers
- **Concertation et transparence**

2. Contrat de SAGE :

Contrat de SAGE :



2. Contrat de SAGE :

Contrat de SAGE :

⇒ **Corrections apportées par le bureau**

➤ **page 11 :**

95000 hab et non 90 000 (soit 160hab/km²)

10% du territoire en zone urbaine

➤ **page 13 :**

En 2002, la COCOPAQ.... et non 2001

➤ **page 14 :**

Agrandissement de la carte

➤ **page 19 :**

Précision : 200 emplois directs = 200 ETP (équivalent temps plein)

➤ **page 20 :**

Précision : la totalité des algues ramassées se situe sur les communes riveraines de la Baie de la Forêt.

➤ **page 21 :**

Ajout de l'enjeu : désensablement de l'Aven et du Belon

➤ **page 26 et 27 :**

Mise en cohérence du texte de la page 26 avec le tableau de la page 27

2. Contrat de SAGE :

Programmation annuelle :

I. PHASE D'ELABORATION DU SAGE

A. Volet « animation générale »

B. Etude

- Etat des lieux/scénarii
- Etude complémentaire dans le cadre du PAV
- Inventaire ZH
- Etude préalable PAPI
- Réflexion pour la prise de compétence assainissement sur CCA

C. Communication

2. Contrat de SAGE :

Programmation annuelle :

II. PHASE OPERATIONNELLE

A. Volet agricole

- Animation collective
- Accompagnement individuel
- Aides directes

B. Volet « milieux aquatiques »

- Cours d'eau
- Zones humides
- Ouvrages Grenelle

C. Volet « phyto urbain »

- Plans de désherbage communaux
- Charte « Jardinerie »

2. Contrat de SAGE :

Programmation annuelle :

D. Suivi de la qualité de l'eau

E. Breizh Bocage

F. Volet foncier

- Cellule locale foncière
- Développement des échanges amiables
- Réserve foncière

G. Volet « économie »

- Labellisation environnementale des exploitations
- Valorisation des produits locaux sous charte
- Développement des circuits courts

2. Contrat de SAGE :

Programmation annuelle :

H. Ramassage et traitement des algues vertes

I. Volet assainissement

- Collectif
- Non collectif
- Eaux pluviales

J. Volet « eau potable »

K. Volet « inondation »

L. Volet « Natura 2000 »

- Marais de Moustierlin
- Etangs de Trevignon
- Zone maritime des Glénan

2. Contrat de SAGE :

A.PHASE D'ELABORATION DU SAGE

Fiche n°3

➤ COMMUNICATION

Nature de l'action

Enjeux	- Mise en place d'une planification sur le territoire - Lutte contre les marées vertes - Sécurisation de l'alimentation en eau potable - Lutte contre les contaminations bactériologiques menaçant l'activité conchylicole - Libre circulation des poissons migrateurs - Préservation des milieux aquatiques - Lutte contre les inondations
Misses d'eau concernées	Toutes
S'applique à	Ensemble du périmètre du SAGE
Maître d'ouvrage	CCPF
Maître d'œuvre	CCPF et prestataires
Pollution visée	Toutes pollutions
Cible	L'ensemble des acteurs du bassin versant et partenaires

Contexte

Dans un programme de reconquête de la qualité de l'eau et notamment dans une problématique marées vertes, les résultats seront longs à venir. Il est difficile par exemple d'évaluer le cycle de l'azote et d'évaluer à quelle échéance les taux de nitrates vont pouvoir diminuer. Toutes les actions entreprises ainsi que les améliorations observées devront être communiquées. Il est essentiel de montrer les efforts accomplis, car dans un tel programme, l'ensemble des acteurs doit se sentir impliqué.

Stratégie pluriannuelle

Compte tenu de la multiplicité des maîtres d'ouvrage sur le territoire, il conviendra d'élaborer un plan de communication en première année afin de définir les supports de communication, les fréquences de diffusion, le public visé... Une fois ce plan de communication défini, la programmation sera reconduite annuellement.

Description de l'action pour 2012

La première mission sera d'élaborer un plan de communication mais dores déjà certains besoins ont été estimés suivant les territoires :

1. Territoire du SAGE :

- Créer un site internet,
- Réaliser un bulletin d'information (2 à 3/an) en plus des outils existants (presse, bulletins et sites internet des collectivités...),
- Organiser des animations tous publics (réunions d'information, portes ouvertes, chantiers pédagogiques...).

Public visé : ensemble des acteurs du territoire

17

A.PHASE D'ELABORATION DU SAGE

2. Territoire du PAV (Lesneval/Moros/Minaouet)

Compte tenu de l'élan médiatique autour des marées vertes et du temps de réactivité du milieu pour obtenir des résultats, il est essentiel de communiquer sur l'explication du phénomène, les actions entreprises et les améliorations observées afin d'impliquer l'ensemble des acteurs.

Public ciblé : acteurs du territoire et professionnels agricoles

La réalisation des supports est réalisée en régie et l'impression fera l'objet de prestations.

Le détail des actions est précisé dans la fiche n°23 de l'annexe 3.

3. Territoire Odet/Aven

Il s'agit de communiquer sur les enjeux et actions autres que les marées vertes (phyto, assainissement) et notamment sur les actions agricoles de ce territoire.

La CCPF assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des actions de communication, néanmoins un groupe de travail composé des chargés de communication des trois collectivités pourra être mis en place.

Montage financier de l'action (en € TTC)

Communication	Prévisionnel pluriannuel	Prévisionnel 2012	AELB		CG29		CR		Porteur de Projet	
SAGE	52 000	13000	50%	6500	15%	1950	15%	1950	20%	2600
PAV	92 000	23000	45%	10350	15%	3450	20%	4600	20%	4600
Odét Aven	8 000	1500	50%	750	15%	225	15%	225	20%	300
Total :	150 000	37500	40%	17600	15%	5625	17%	6775	20%	7500

18

2. Contrat de SAGE :

Programmation annuelle :

⇒ Corrections souhaitées par le bureau

➤ **page 59 :**

Correction du coût de la plateforme de compostage d'algues vertes : 4.8M€

10% du territoire en zone urbaine

Il ait également demandé de préciser le coût du ramassage.

➤ **page 62 et 63 :**

Remplacement d'exploitations par installations

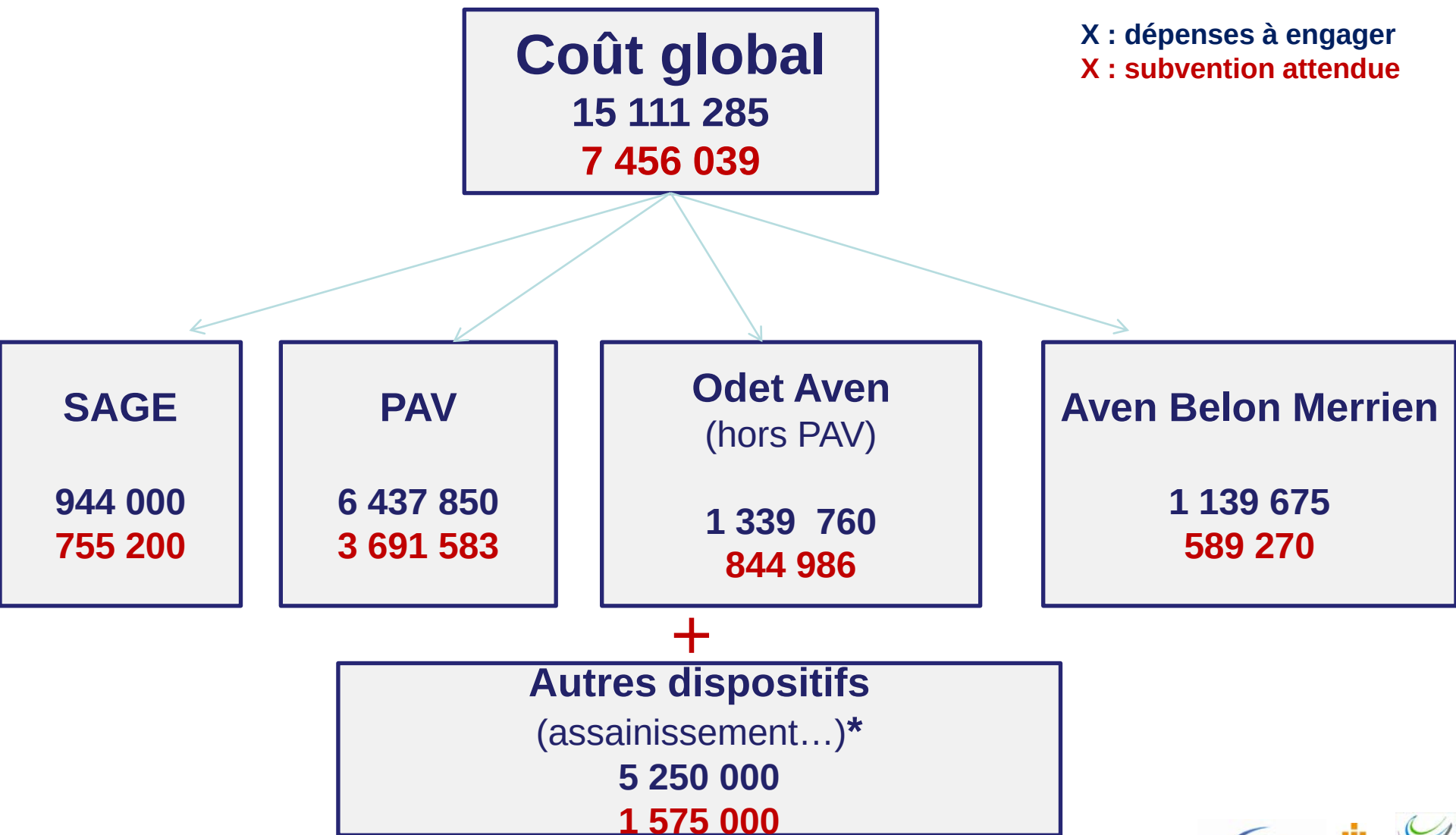
➤ **page 71 :**

Ajout du coût des travaux hydrauliques sur les Marias de Moustierlin soit 656

000€HT financé à 80%

2. Contrat de SAGE :

Plan de financement par dispositif (en €TTC):

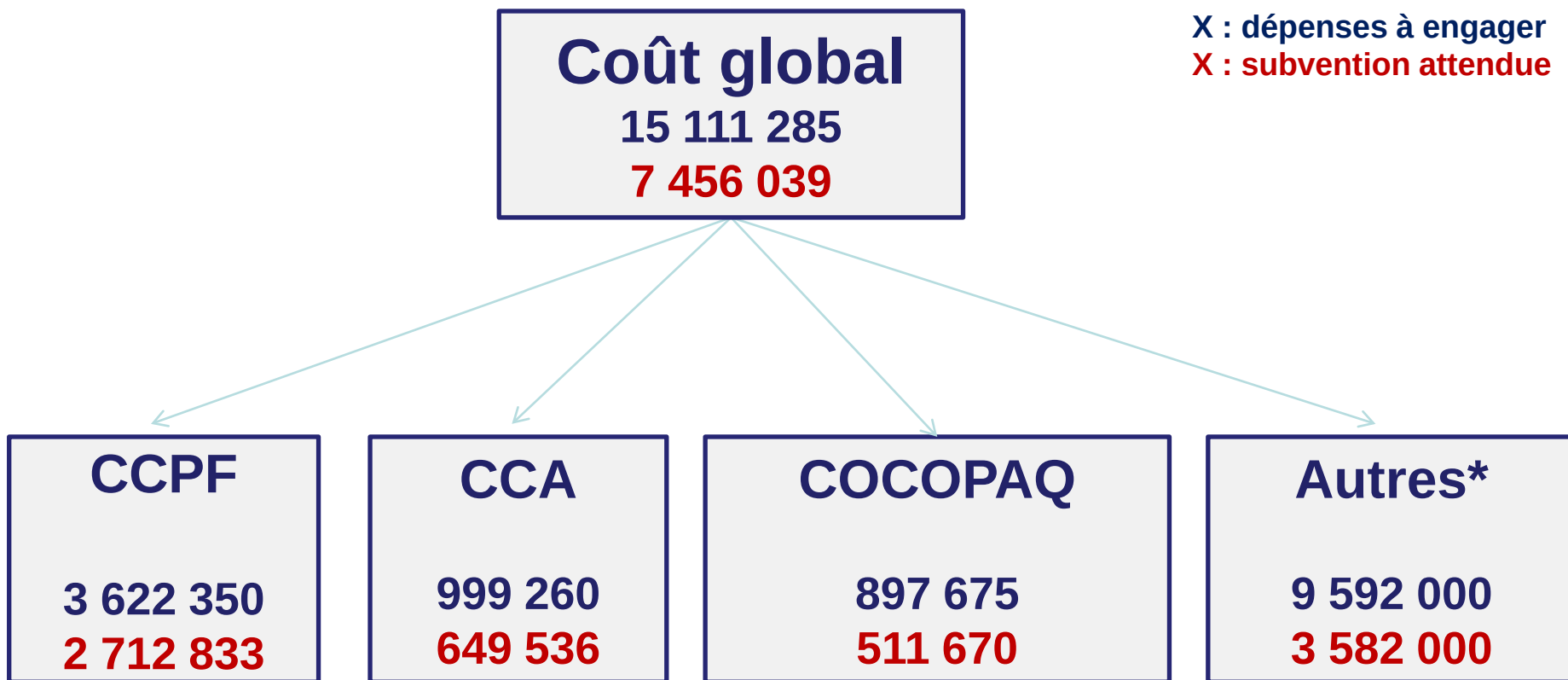


X : dépenses à engager
X : subvention attendue

* Données provisoires

2. Contrat de SAGE :

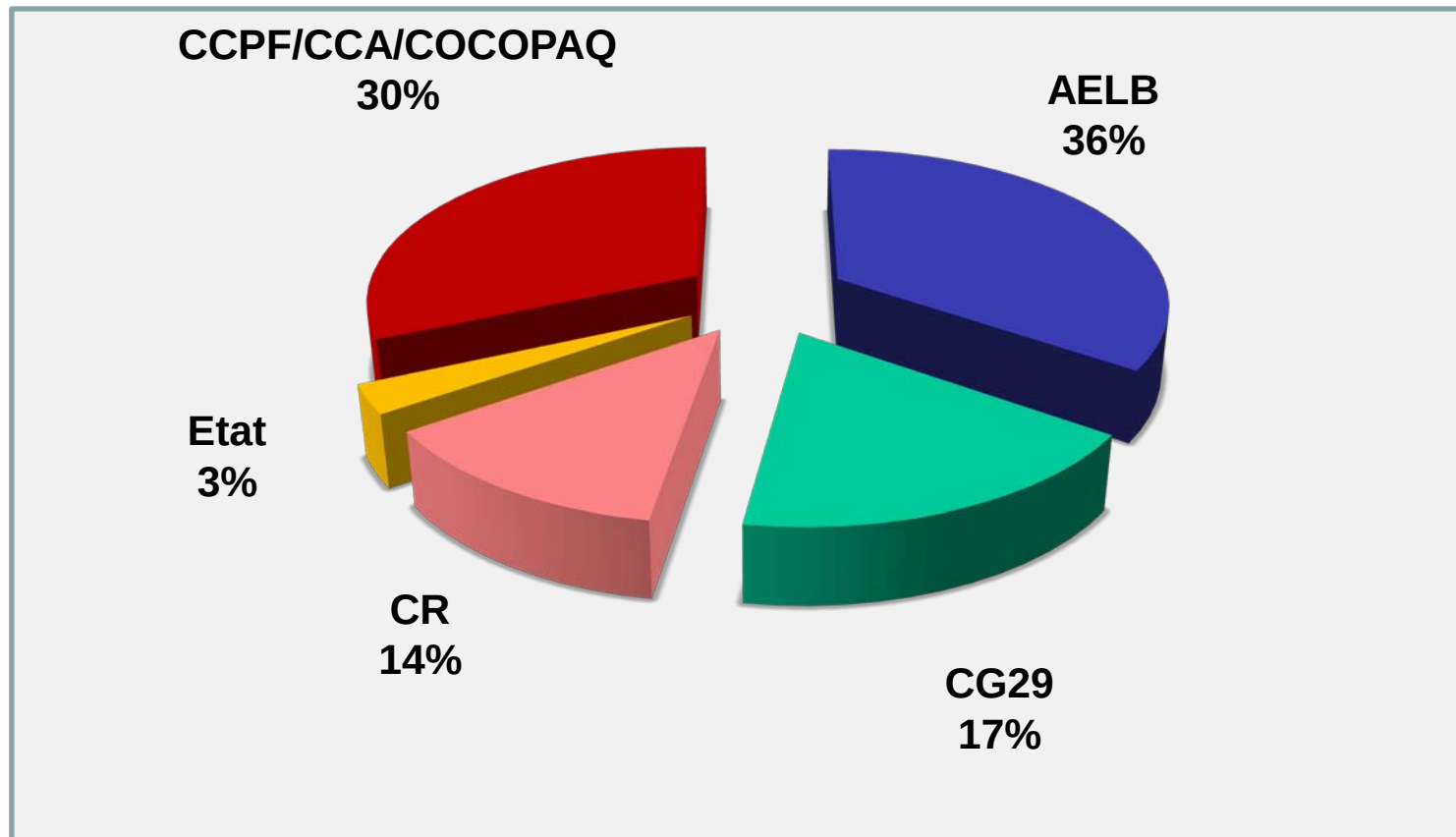
Dépenses à engager par maître d'ouvrage (en €TTC):



* Autres maîtres d'ouvrages : communes, professionnels agricoles, particuliers

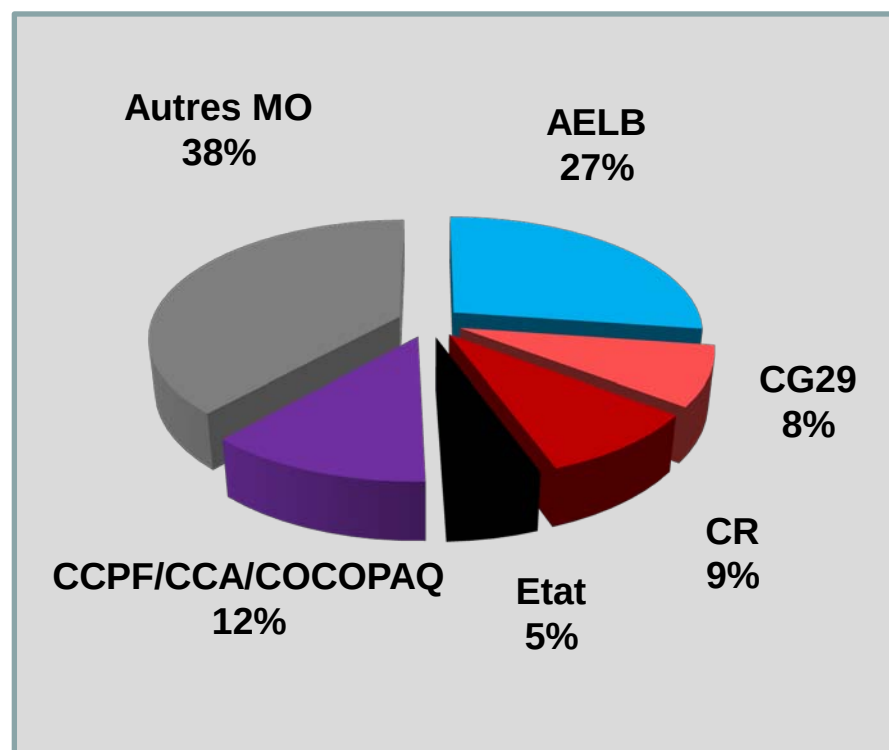
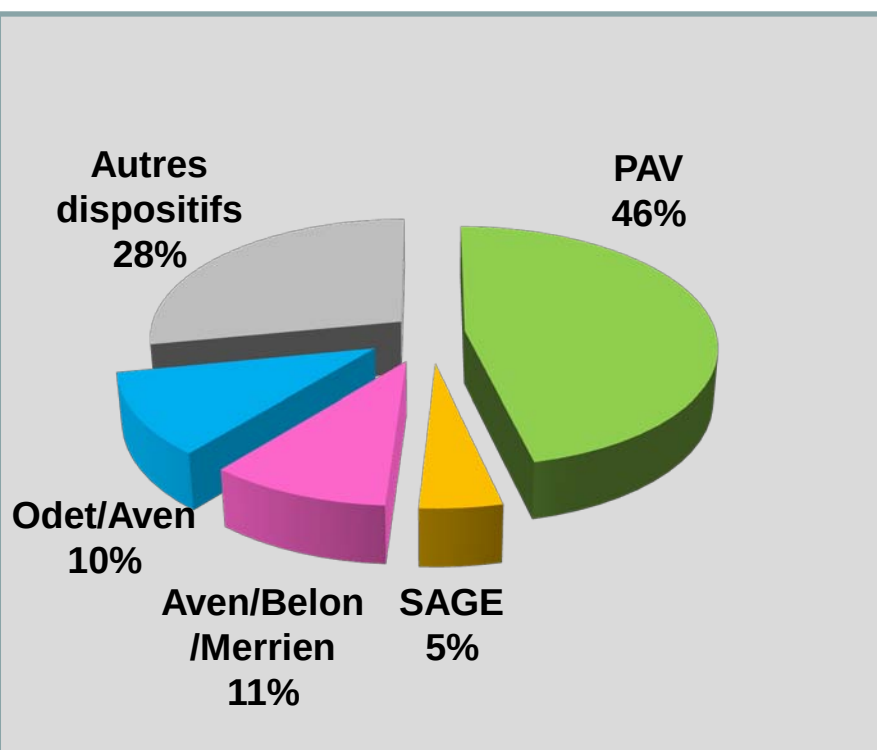
2. Contrat de SAGE :

Répartition des financements (hors autres MO):



2. Contrat de SAGE :

Plan de financement prévisionnel 2012 : 3 562 141€



3. Plan opérationnel d'investissements :

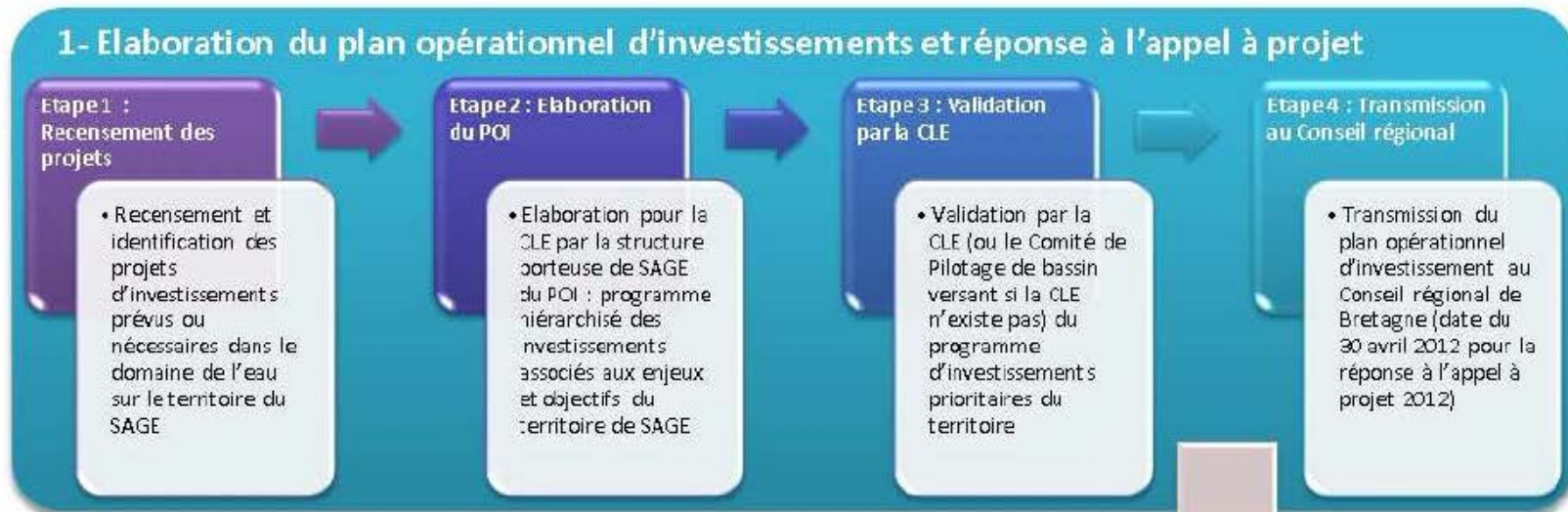
Plan opérationnel d'investissements (POI)

Objectifs : le POI est une déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale de juin 2011 et vise à prioriser les projets d'investissements au regard des objectifs **de gestion intégrée et durable des ressources en eau à l'échelle des SAGE**. Les financements des opérations d'investissements par la Région Bretagne seront désormais votés dans ce cadre.

Principes :

- ✓ Une programmation d'actions **hiérarchisées répondant aux enjeux et objectifs de gestion intégrée et de bon état des eaux et des milieux des territoires**, et notamment des SAGE lorsque ceux-ci sont approuvés
- ✓ Un rôle de **coordination de l'élaboration et de validation du POI par la Commission Locale de l'Eau**, accompagnée par la structure en charge de l'élaboration ou de la mise en œuvre du SAGE
- ✓ Une **cohérence renforcée des actions** à l'échelle SAGE
- ✓ Une **prise en compte des priorités territoriales dans l'instruction régionale** et les choix de financement des projets

3. Plan opérationnel d'investissements :



3. Plan opérationnel d'investissements :

Demande de subvention au titre du POI 2012

Maître d'ouvrage	BV concerné	Enjeu	Projet	Coût (en €HT)	Subvention attendue par le CR
Riec sur Belon	Aven et Belon	Assainissement domestique	Extension de réseau d'eaux usées	3 170 000	
Saint-Yvi	Lesnevard	Eau potable et gestion de la ressource	Extension et renforcement du réseau d'eau potable	25 000	
Rosporden	Aven		Modification et mise aux normes de la station d'eau potable de Keriou	980 400	
Melgven	Moros		Travaux consécutifs à la mise en place des périmètres de captage de Kerniouarn et Cadol	193 000	
Concarneau	Moros	Milieus aquatiques	Etude et création d'une passe à poissons au barrage du Brunec	300 000	

4. Un logo pour le SAGE :



5. Adhésion à l'APPCB :

Adhésion à l'APPCB (Assemblée Permanente des Présidents de CLE)

Afin de créer un lieu d'échange et de concertation entre élus et dans l'objectif de participer à la définition de la politique de l'eau en Bretagne, les présidents des CLE de Bretagne ont créé l'APPCB en juillet 2011.

Les missions

Bureau

Président : Jean Pierre
BAGEOT
VP / secrétaire : Michel
DEMOLDER
VP/ Trésorier : Pierre ADAM
VP : Jean DAVID
VP : Alain CADEC

1

Mutualiser les connaissances,
les outils, les informations

2

Favoriser l'échange d'expériences et
l'expression de positions communes

3

Encourager une organisation territoriale
pertinente pour la planification de l'eau
avec des responsabilités accrues des
CLE

5. Adhésion à l'APPCB :

Adhésion à l'APPCB (Assemblée Permanente des Présidents de CLE)

Les frais d'adhésion se déclinent en une part fixe pour chaque structure porteuse du SAGE de 1 000 € et une part variable de 0.01€ / habitants, afin de prendre en compte l'hétérogénéité des territoires.

Mode de calcul de la participation financière :

SAGE	Population*	Population arrondie	Part fixe de 1000 €	Part variable de 0,01 € / hab	total	total arrondi	Participation SAGE
Sud Cornouaille	95 417	95 000	1 000 €	950 €	1 950,00 €	1 900 €	1 900 €

6. Questions diverses :

Etude préalable à l'élaboration du SAGE

⇒ **Durée moyenne : 4 à 10 ans (en moyenne 6)**

⇒ **Dépend de :**

- du niveau de connaissance des milieux et du périmètre du SAGE,
- du niveau de conflits à résoudre,
- de la mobilisation des acteurs et donc de leur volonté à construire de nouvelles bases de gestion de l'eau,
- de la volonté effective de mettre en place les moyens humains et financiers pour aboutir

⇒ **6 étapes :**

1. l'état initial,
2. le diagnostic global,
3. Les tendances et scénarios,
4. Le choix de la stratégie,
5. La rédaction du SAGE,
6. La validation finale.

6. Questions diverses :

Etude préalable à l'élaboration du SAGE

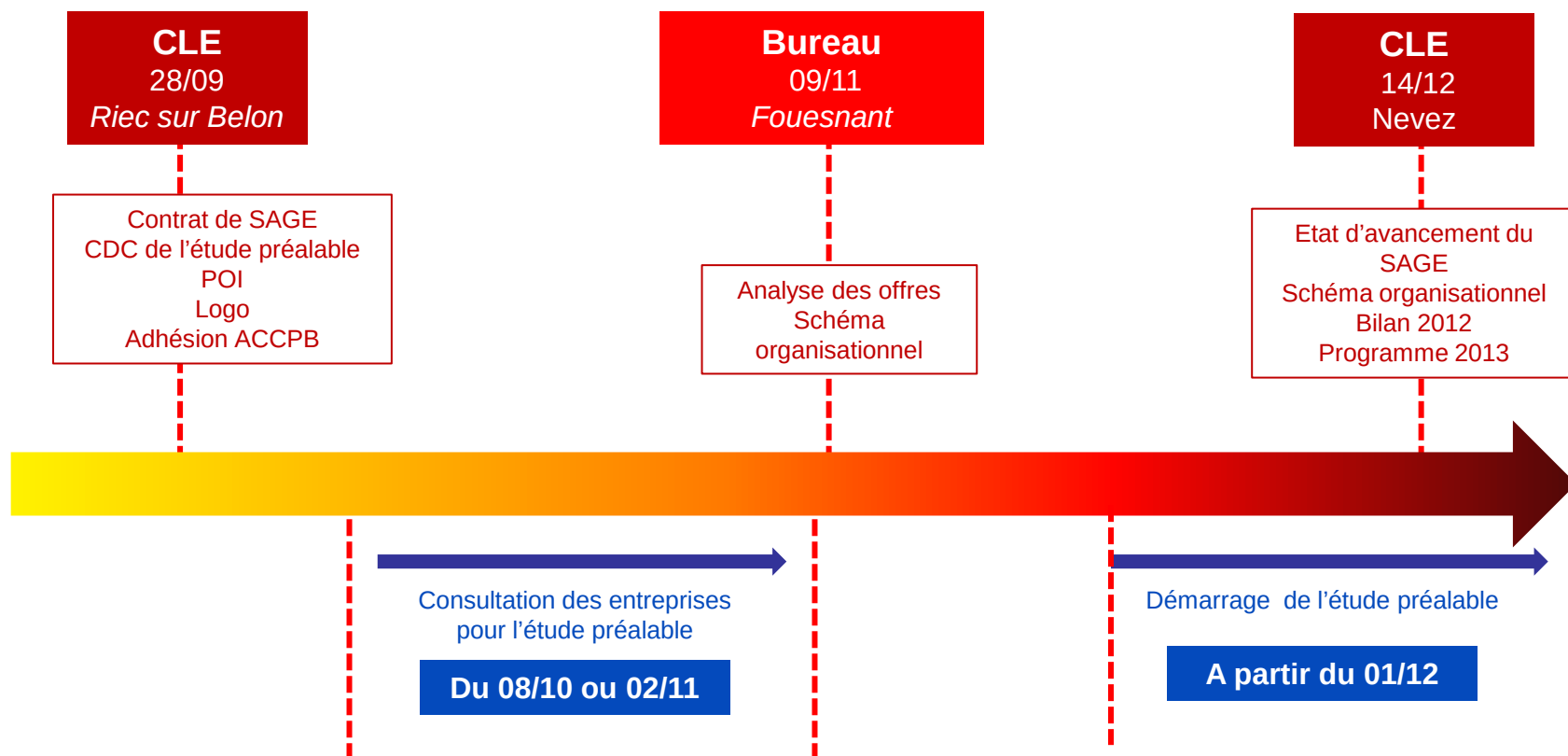
⇒ **Calendrier prévisionnel :**

[illegible]

⇒ Proposition : lancement de l'état des lieux (état initial + diagnostic)

6. Questions diverses :

Prochaines étapes :



6. Questions diverses :

- **Quel mode de diffusion des documents ?**
- **Indisponibilité des membres du bureau**

6. Questions diverses :

➤ Séquence 1 : l'état initial

Faire le point sur l'ensemble des données existantes concernant les usages, milieux et systèmes d'action, et approfondir certains points jugés nécessaires.

➤ Séquence 2 : le diagnostic global

Apporter une vision synthétique, dégager les convergences et mettre à plat les divergences, repérer les enjeux et les atouts.

Exposer objectivement les contraintes et les conflits, et rendre compte de la situation globale du bassin.

➤ Séquence 3 : les tendances et scénarios

Analyser les tendances pour les milieux et usages, puis bâtir des scénarios possibles selon les choix stratégiques qui seront faits en fonction des enjeux identifiés.

➤ Séquence 4 : les choix stratégiques et objectifs

Elaborer une stratégie commune afin de s'engager ensemble dans une gestion commune de l'avenir du bassin versant.

Détermination des objectifs du S.A.G.E., évaluation des scénarios préformulés et choix du scénario à poursuivre.

➤ Séquence 5 : actions et mesures de gestion

Formalisation de la vision stratégique et expression des objectifs du S.A.G.E. en termes de milieux et d'usages.

Mise en place d'orientations de gestion, d'orientations d'aménagement, d'un dispositif de suivi et d'un dispositif de diffusion.

➤ Séquence 6 : la validation finale

S'assurer de l'homogénéité des dispositions entre elles, et de leur compatibilité avec les documents et schémas génériques d'encadrement.